



DOSSIER INSCRIPTION CANTINE

2026/2027

Pour les Petites sections et les nouveaux arrivants sur la commune

Tout dossier incomplet sera refusé

date limite de dépôt : 30/06/2026	Après cette date les inscriptions se feront en fonction de la date de commande des repas auprès de l'UDSIS
MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER	
Soit en Mairie : Service Affaires Scolaires	Soit par mail : asco@ville-argelessurmer.fr
1^{er} enfant	2^{ème} enfant
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Garçon <input type="checkbox"/> fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/> fille <input type="checkbox"/>
Date naissance :	Date naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Niveau/classe :	Niveau/classe :
Ecole maternelle :	Ecole maternelle :
<input type="checkbox"/> Granotera <input type="checkbox"/> Herriot <input type="checkbox"/> Tamaris	<input type="checkbox"/> Granotera <input type="checkbox"/> Herriot <input type="checkbox"/> Tamaris
Ecole primaire :	Ecole primaire :
<input type="checkbox"/> Curie-Pasteur <input type="checkbox"/> Molière	<input type="checkbox"/> Curie-Pasteur <input type="checkbox"/> Molière
allergies alimentaires*	allergies alimentaires*
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

***Allergies alimentaires** : un Projet d'Accueil Individuel (PAI) doit être fourni pour accueillir les enfants.

La famille doit se rapprocher du chef d'établissement pour demander la mise en place d'un PAI ou fournir celui en cours. **PANIER REPAS**
: un protocole pour la mise en place est à retirer au service Affaires Scolaires, le PAI en cours de validité sera demandé.

CHOIX DE LA FREQUENTATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

<input type="checkbox"/> au forfait (=TOUS LES JOURS)	
<input type="checkbox"/> au ticket (cocher les jours)	<input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI
SI GARDE ALTERNEE (joindre le jugement) Attention : 1 dossier par parent obligatoirement	
<input type="checkbox"/> semaine paire	<input type="checkbox"/> TOUS LES JOURS
<input type="checkbox"/> semaine impaire	<input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI
TARIFS 2025/2026 applicables au 01/09/2025 - (délibération N°35 Conseil Municipal du jeudi 26/06/2025)	
FORFAIT : 59,85 € par mois	tous les mois de septembre à juin, lissé sur l'année
TICKET: 4.62 € le repas	
Si PAI informer le service Affaires Scolaires au dépôt du dossier (les conditions d'accueil et de tarification vous seront précisées)	

CHOIX DU RESPONSABLE FINANCIER

<input type="checkbox"/> père	<input type="checkbox"/> mère
-------------------------------	-------------------------------

LE PAIEMENT

PAS DE PRELEVEMENT : Vous allez recevoir par la poste un document émanant du Trésor Public avec la mention « avis de sommes à payer » faisant office de facture, il faudra vous en acquitter selon les modalités de règlement indiquées.

LES RESPONSABLES LEGAUX	
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
En qualité de : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur	En qualité de : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur
Adresse :	Adresse :
Code postal : ville :	Code postal : ville :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :
Situation de famille :	Situation de famille :
<input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> pacsé <input type="checkbox"/> vie maritale	<input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> pacsé <input type="checkbox"/> vie maritale
<input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> recomposé (e) <input type="checkbox"/> monoparentale	<input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> recomposé (e) <input type="checkbox"/> monoparentale
PHOTOCOPIES DES PIÈCES A FOURNIR	
Un RIB pour les opérations comptables Pièce d'identité du responsable financier SI DEUX NOMS SUR LE RIB = les deux pièces d'identité	
JUSTIFICATIF DE DOMICILE : Factures : eau, EDF, téléphone, assurance habitation, attestation CAF, attestation sécurité sociale... Si hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture + carte d'identité	
AUTRES MOTIFS Evènements familiaux, médical... les pièces à fournir seront en fonction du motif et soumis à validation de l'élue aux Affaires Scolaires en fonction des places disponibles	
LES RESPONSABLES LEGAUX CERTIFIENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET CERTIFIENT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS	
Date :	<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> Mère
Signatures	

service Affaires Scolaires

asco@ville-argelessurmer.fr

Coordonnées : 04 68 95 34 44

Horaires du service :

Lundi, mardi : 8h - 12h30 / 14h - 17h30

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi, vendredi : 8h - 12h / 14h - 17h30